

M. le Président de la commission d'enquête,

Éléments à verser au dossier de l'enquête publique.

Mes remarques porteront uniquement sur le projet de réaménagement de "l'autoroute urbaine" A480.

Ayant participé en 2016 à une réunion publique sur le sujet, je suis étonné de constater que les éléments mis en avant pour l'aménagement de cette autoroute urbaine ne sont pas repris dans le projet soumis à enquête publique. D'autant plus que ces éléments me semble-t-il ont été consignés dans un protocole d'intention pour l'aménagement de l'ensemble A480/échangeur du Rondeau et qui a été signé entre l'État, le département l'Area et la Métropole.

Il s'agissait bien de réaliser une « autoroute urbaine » avec ses contraintes et là nous voyons que le projet vise à réaliser un agrandissement de l'autoroute actuelle en faisant fi que celle-ci passe dans une agglomération, comme si on projetait déjà de terminer plus au sud l'autoroute A51.

Mes remarques sont les suivantes :

- Considérant qu'il devrait s'agir d'une "autoroute urbaine", ces travaux ne devraient pas être concédés à l'AREA mais à l'État qui a la maîtrise d'ouvrage du projet de l'échangeur du Rondeau,
- Le projet devrait être entièrement réalisé sur l'emprise autoroutière actuelle, ce qui n'est pas le cas dans le projet présenté,
- Le projet devrait chercher à réduire la circulation automobile au lieu de la favoriser avec l'élargissement du pont sur l'Isère,
- Il faudrait une vitesse maximale autorisée à 70 km/h sur la section qui traverse la ville, sinon ce n'est plus une "autoroute urbaine". Cette vitesse est d'ailleurs préconisée dans les orientations du SCOT (Schéma de cohérence territoriale).
- Il faudrait intégrer une voie dédiée aux transports en commun et au co-voiturage avec un contrôle et verbalisation,
- Les mesures de compensation environnementales devraient être mises en œuvre au plus près du périmètre du projet et non pas là où les populations ne sont pas impactées par celui-ci.

Sincères salutations

Georges Veyet résidant à Grenoble (38100)